

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/01/2023

L' an 2023 et le 10 janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARMAGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine, M. THEILLAY Rodolphe

Procurations :

Mme LASSEUR Odile donne pouvoir à Mme NENNIG Valérie, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. BLOND Renaud, Mme BERGER-LINARD Céline donne pouvoir à M. MILLEREUX Gérard

Excusées :

Mme GAUTIER Allison, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation

06/01/2023

DEMANDES DE SUBVENTIONS (DETR 2023 / CRST / SDE 18 / CD 18) POUR LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE DE MARMAGNE (Bâtiment de l'école maternelle + partie de l'école primaire sur cour)

Date d'affichage

06/01/2023

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat (au titre de la DETR 2023), la Région (au titre du CRST – contrat régional de solidarité territoriale), le SDE 18 (au titre des certificats d'efficacité énergétique) et le Conseil Départemental du Cher (au titre de la nouvelle politique d'aménagement du territoire 2022-2026), pour financer les travaux de rénovation thermique de l'école de Marmagne (bâtiment école maternelle + partie de l'école primaire donnant sur la cour).

réf : 01/23

Vote : à l'unanimité

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune :
12/01/2023

Coût total du projet : 393 930 € HT
DETR 2023 (49.80 %) : 196 165 €
Région-CRST (18.23 % des dépenses) : 71 800 €
SDE 18 (1.40 % des dépenses) : 5 500 €
Département 18 (10.58 % des dépenses) : 41 679 €
Commune de Marmagne (20 %) : 78 786 €

La délibération sera rendue exécutoire après sa transmission à la Préfecture par ACTES
Transmis le 12/01/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 11 janvier 2023

Le Maire,

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS